

Analyse exploratoire de la régionalisation de l'élimination

Janvier 2026



FCQGED

Front commun québécois pour une
gestion écologique des déchets

TABLE DES MATIÈRES

QU'EST-CE QUE LE FCQGED ?.....	3
1 INTRODUCTION	4
2 ENJEUX A CONSIDERER DANS LE DEBAT SUR LA REGIONALISATION.....	5
2.1 Acceptabilité sociale	5
2.2 Gestion des nuisances et des impacts environnementaux	7
2.3 Enjeux économiques.....	9
2.4 Réduction à l'élimination	11
3 CONCLUSION.....	15

LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES

BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
FCQGED	Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
ICI	Industries, commerces et institutions
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
GMR	Gestion des matières résiduelles
LET	Lieu d'enfouissement technique
REE	Registre des évaluations environnementales

QU'EST-CE QUE LE FCQGED ?

Créé en 1991, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) est un organisme sans but lucratif dont fait partie près d'une quarantaine de groupes et de coalitions issus de l'ensemble des régions du Québec. Ses membres participent activement à la mise sur pied d'alternatives aux méthodes traditionnelles de traitement des matières résiduelles (incinération et enfouissement pêle-mêle).

En informant, sensibilisant et en éduquant la population et les élus à l'importance d'implanter une gestion écologique des déchets au Québec, le Front commun travaille au développement de politiques qui favorisent la mise en place de programmes de réduction, de réutilisation et de recyclage-compostage des déchets, et ce, tant au niveau local qu'à l'échelle nationale. Notamment, sous l'égide de Zéro déchet Québec, Le FCQGED organise la Semaine québécoise de réduction des déchets qui en était à sa 25^e édition en 2025.

De plus, le Front commun travaille activement en vue d'encourager les citoyens à s'impliquer dans les processus démocratiques d'où peuvent découler des décisions ayant des impacts sur leur environnement. Par ses actions, il contribue à faire en sorte que ces citoyens saisissent la portée environnementale de leurs gestes lorsqu'ils disposent de leurs matières résiduelles.

Le Front commun peut s'impliquer dans tout dossier ayant une portée ou une incidence nationale et dans lequel son expertise peut être mise à contribution. Au-delà des interventions locales et nationales, le Front commun fait la promotion de quatre grands principes qui sont la pierre angulaire d'une gestion écologique et démocratique des déchets. Ces principes sont:

- a) La régionalisation;
- b) La démocratisation;
- c) La hiérarchie des 3R;
- d) La responsabilisation.

Ces principes, adoptés par l'organisme il y a plus de trente ans, ont grandement inspiré le gouvernement du Québec dans l'élaboration de sa *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (PQGMR).

Par ses multiples interventions, le Front commun continue à œuvrer à les faire mettre en application.

1 INTRODUCTION

Aux yeux du FCQGED, la régionalisation de la gestion des matières résiduelles (GMR) désigne l'idée selon laquelle les matières générées par une municipalité ou par une MRC devraient idéalement être prises en charge sur ce même territoire. Ce principe n'est pas étranger aux lois et aux orientations en vigueur au Québec; les dispositions de l'Article 53 de la LQE définissent les modalités d'application du droit de regard. Ce droit de regard donne le pouvoir aux territoires de planification (municipalités régionales de comté (MRC) ou communautés métropolitaines) d'accepter, de refuser ou de limiter l'importation de déchets à des fins d'élimination sur leur territoire. Ce mécanisme, introduit à la fin des années 1990, est une des principales pierres d'assises de planification de la GMR au Québec.

Au-delà de ce principe bien établi et connu de la GMR au Québec, le discours sur la régionalisation tend à s'orienter sur la recherche d'un équilibre entre deux opposées. D'une part, un traitement des matières résiduelles trop éloigné du lieu de génération pourrait entraîner des conséquences négatives au niveau de l'acceptabilité des installations d'élimination et de la responsabilisation des générateurs. De l'autre, une élimination planifiée à une échelle trop locale pourrait multiplier les risques environnementaux et les impacts négatifs des installations.¹

Dans ce contexte, le présent document vise à détailler les avantages et inconvénients de la régionalisation de l'élimination. Nous nous penchons sur quatre dimensions : l'acceptabilité sociale, la gestion des nuisances et des impacts environnementaux, les enjeux économiques et le possible lien avec la réduction à l'élimination.

¹ BAPE. (2021). *Rapport 364 : L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.*
<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000273113>

2 ENJEUX A CONSIDERER DANS LE DEBAT SUR LA REGIONALISATION

2.1 ACCEPTABILITÉ SOCIALE

L'acceptabilité sociale est comprise, dans le langage courant, comme « [...] le consentement ou non de la population vis-à-vis d'un projet susceptible d'avoir des répercussions sur ses activités et son milieu de vie ».² Il s'agit d'un des premiers éléments considérés lorsqu'on évoque la régionalisation de l'élimination.

De manière générale, il semble assez consensuel d'avancer que des sites répondant à un besoin local ou régional bénéficient d'une meilleure acceptabilité sociale que les grands sites desservant des territoires éloignés. Dans son rapport sur L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, le BAPE abonde en ce sens en évoquant l'idée que la régionalisation et l'application d'un principe de proximité « [présentent] des avantages » sur le plan de l'acceptabilité sociale et de l'ancrage territorial des infrastructures d'élimination.³ Des travaux de l'INSPQ renforcent cette conclusion; selon l'Institut, une population donnée est plus à même d'accepter la proximité d'une installation si elle a l'impression qu'elle vise à prendre en charge ses déchets.⁴ Dans la littérature scientifique, des analyses réalisées en Europe (France et Italie) concluent qu'un lieu d'élimination peut bénéficier d'une meilleure acceptabilité sociale s'il vise principalement à répondre à des besoins locaux ou régionaux.⁵

Bien que ces travaux mettent en évidence les avantages d'une installation répondant aux besoins régionaux, plus d'attention a été accordée à la manière dont l'acceptabilité sociale peut, à l'inverse, faire défaut dans le cas de grands sites dont l'activité repose principalement sur l'importation de matières provenant de l'extérieur de la région. Dans de tels cas, le BAPE évoque la frustration de citoyens et de groupes qui jugent qu'un lieu d'élimination peut être

² INSPQ. (2021). Vivre à proximité d'un lieu d'élimination des résidus ultimes : enjeux d'aménagement du territoire et acceptabilité sociale. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2802-proximite-site-residus-ultimes.pdf>

³ BAPE. (2021). *Op. cit.*

⁴ INSPQ. (2021). *Op. cit.*

⁵ Cirelli, C. & Maccaglia, F. (2015). *Les politiques publiques des déchets à l'épreuve des contextes locaux : la difficile territorialisation de la proximité*. Presses universitaires de Rennes. Gestion des déchets. Innovations sociales et territoriales, pp.217-228. <https://hal.science/hal-01287988/>

pérennisé ou que leurs efforts locaux de réduction à la source peuvent être annulés par le transfert interrégional de matières résiduelles.⁶ Les mêmes acteurs ont également exprimé un sentiment selon lequel leur territoire pourrait devenir un centre d'élimination au service d'autres régions.

Cette dernière impression est d'ailleurs confirmée par des travaux en sociologie mentionnés par l'INSPQ; selon Bobbio & Melé (2016), les populations s'opposant à l'implantation de lieux d'élimination desservant un vaste territoire craignent un « déclassement symbolique de leur territoire ».⁷ Selon les auteurs, cette vision reposera sur l'idée que la subsidiarité d'une région dans le cadre des enjeux d'élimination introduirait un rôle de « périphérie au service d'autres espaces ».⁸ Cette tendance est appuyée par Cirelli & Maccaglia (2015) qui avancent que la vocation extrarégionale d'un site peut figurer parmi les facteurs contribuant à l'opposition à un projet.⁹ Une étude réalisée au Japon vient également confirmer ces analyses; les préférences des populations susceptibles d'accueillir des lieux d'enfouissement permettent d'établir une plus faible acceptabilité sociale pour des sites éliminant des matières perçues comme provenant de l'extérieur d'une communauté.¹⁰

Pour résumer, la vocation d'un lieu d'élimination semble avoir un impact important sur son acceptabilité sociale. Pour favoriser son acceptabilité, un projet devrait être proportionnel aux besoins de sa communauté d'accueil. Un projet qui, contrairement à cette recommandation, est perçu comme répondant principalement à un besoin « externe » est plus susceptible d'être rejeté par la population.

⁶ BAPE. (2021). *Op. cit.*

⁷ Bobbio, L. & Melé P. (2016). «Conflits et concertation dans la localisation des infrastructures de gestion des déchets ». Dans Bobbio, L., Melé, P., & Ugalde, V. (éds.) *Entre conflit et concertation*. Lyon: ENS Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.enseditions.6006>

⁸ Ibid.

⁹ Cirelli, C. & Maccaglia, F. (2015). *Op. cit.*

¹⁰ Sasao, T. (2004). An estimation of the social costs of landfill siting using a choice experiment. *Waste Management* 24(8) : 753-762. <https://doi.org/10.1016/j.wasman.2004.05.003>

2.2 GESTION DES NUISANCES ET DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Un des risques perçus de la régionalisation de l'élimination est la multiplication des populations exposées aux nuisances émanant d'installations d'élimination ainsi que le risque environnemental posé par ces mêmes infrastructures. De prime abord, ces craintes semblent logiques; même si les inconvénients des lieux d'élimination peuvent être atténués, ils ne peuvent pas non plus être complètement éradiqués. D'ailleurs, un site de plus grande taille pourrait bénéficier d'économies d'échelle qui assureraient un investissement conséquent dans la prévention des nuisances et des incidents. En dépit de la cohérence de cette vision, certains travaux empiriques remettent en doute ces conclusions.

Au niveau des nuisances, des études ont comparé l'impact de la taille de lieux d'enfouissement sur le déclin de valeur des propriétés environnantes. Dans ce contexte, le déclin de valeur des propriétés agit comme proxy permettant d'évaluer le niveau d'inconvénient perçu en lien avec la proximité du site. Dans une première étude sur un cas canadien (aux environs de Toronto), Lim & Missios (2007) ont déterminé que, à des distances comparables, l'impact d'un plus petit site d'enfouissement (capacité totale de 4 millions de tonnes) était nettement plus faible que celui d'un plus grand site (capacité totale de 28 millions de tonnes).¹¹ Concrètement, une propriété étant établie à un incrément d'un kilomètre plus loin du site voyait sa valeur augmenter de 3 112\$ pour le plus grand site, alors que l'augmentation était plutôt de 9 799\$ pour le plus petit. En généralisant, ces résultats suggèrent que l'impact négatif d'un plus petit site s'atténue beaucoup plus rapidement à mesure qu'on s'en éloigne que pour un grand site.

Dans un effort à plus grande échelle, Ready (2010) a effectué une méta-analyse permettant de comparer l'impact de 16 lieux d'enfouissement en Amérique du Nord sur la valeur des propriétés environnantes.¹² Une modélisation distincte des grands sites (plus de 500 tonnes par jour, soit 182 500 tonnes par année) et des petits permet d'établir un effet

¹¹ Lim, J. S. & Missios, P. (2007). *Does size really matter? Landfill scale impacts on property values*. Applied Economics Letters 14 : 719-723. <https://doi.org/10.1080/13504850600592531>

¹² Ready, R. (2010). *Do Landfills Always Depress Nearby Property Values?* Journal of Real Estate Research 32(3) : 321-340. <https://doi.org/10.1080/10835547.2010.12091279>

différencié en termes d'impact sur la valeur des propriétés environnantes. En moyenne, un grand lieu d'enfouissement réduisait la valeur de propriétés adjacentes de 13,7%. En comparaison, cet effet était en moyenne de 2,7% pour les petits sites, avec un effet nul dans environ le quart des cas étudiés. Ces résultats, tout comme ceux de Lim & Missios (2007), laissent entendre que la perception des impacts négatifs d'un lieu d'enfouissement serait nettement atténuée dans le cas de plus petits sites, ces derniers répondant généralement davantage aux besoins des populations plus rapprochées.

Pour ce qui est des impacts environnementaux, Eiset & Marianov (2014) concluent que, dans la plupart des cas, un grand site éloigné des centres de population diminue l'exposition moyenne à la pollution engendrée par les installations.¹³ Toutefois, selon les auteurs, les grands sites sont également caractérisés par un « plancher » de pollution. Ainsi, les scénarios d'optimisation de la taille et du nombre de sites pour de fortes exigences en matière de pollution reposent plutôt sur la présence de plus petits sites répartis de manière plus uniforme.¹⁴

En attaquant le même problème d'un autre angle, Karimi et al. (2022) s'intéressent à la meilleure manière de situer un lieu d'enfouissement en termes de distance avec les populations desservies.¹⁵ Leur enquête permet notamment de mettre en lumière le fait qu'une distance trop importante entre le lieu de génération et le lieu d'élimination des matières résiduelles pourrait entraîner une multiplication des dépôts illégaux, ce qui entraînerait une moins bonne performance globale en termes d'impacts environnementaux.

En considérant l'ensemble de ces éléments, on peut reconnaître qu'une réduction du nombre total de lieux d'élimination peut présenter certains avantages en termes du nombre de personnes potentiellement exposées à des nuisances ou à un risque environnemental. Il

¹³ Eiset, H. A. & Marianov, V. (2014). *A bi-objective model for the location of landfills for municipal solid waste*. European Journal of Operational Research 235 : 187-194.

<http://dx.doi.org/10.1016/j.ejor.2013.10.005>

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Karimi, N. Tsun Wai Ng, K. & Richter. (2022). *Integrating Geographic Information System network analysis and nighttime light satellite imagery to optimize landfill regionalization on a regional level*. Environmental Science and Pollution Research 29 : 81492-81504. <https://doi.org/10.1007/s11356-022-21462-w>

faut toutefois considérer cette idée conjointement à celle voulant que des plus petits sites d'élimination entraînent des nuisances et des niveaux de pollution proportionnellement plus faibles que les grands sites.

2.3 ENJEUX ÉCONOMIQUES

Au Québec, comme ailleurs en Amérique du Nord, le resserrement des exigences réglementaires entourant les lieux d'enfouissement à la fin des années 1990 et au début des années 2000 a significativement augmenté le coût d'exploitation de ces installations d'élimination.^{16 17} Conséquemment, on a pu observer la fermeture de plusieurs petits sites régionaux et la montée en importance de quelques grands sites qui accaparent une part importante du tonnage éliminé chaque année. Les économies d'échelle sont souvent évoquées afin d'expliquer ce phénomène; la réception d'un plus grand volume et la prise d'expansion du territoire de desserte seraient la meilleure manière d'amortir les coûts de mise sur pied des infrastructures. Certaines études¹⁸ tendent d'ailleurs à supporter l'idée que des plus grands lieux d'enfouissement pourraient se montrer avantageux sur le plan économique.

Ce constat pourrait toutefois être modéré par les coûts de transport. Dans une étude réalisée en contexte canadien, Karimi et al. (2022) concluent que les grands sites d'enfouissement sont généralement plus économiquement rentables à condition d'être localisés de manière à minimiser le transport.¹⁹ De manière anecdotique, on constate également que la question des coûts de transport des matières résiduelles peut être un élément décisif quant au choix du lieu d'élimination retenu par une population. Par exemple, la municipalité de Saint-Moïse planifie actuellement la mise en place d'un petit lieu d'enfouissement technique sur son territoire.²⁰ En plus d'offrir une opportunité de gestion plus

¹⁶ Blair, B. F. & Hite, H. (2005). *The Impact of Environmental Regulations on the Industry Structure of Landfills*. *Growth and Change* 36(4) : 529-550. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2257.2005.00293.x>

¹⁷ Renkow, M. & Keeler A. G. (1996). *Determining the Optimal Landfill Size: Is Bigger Always Better?* *Journal of Environmental Management* 46 : 67-75. <https://doi.org/10.1006/jema.1996.0007>

¹⁸ Eiset, H. A. & Marianov, V. (2014). *Op. cit.*

¹⁹ Karimi, N. et al. (2022). *Op. cit.*

²⁰ REE. (2025). *Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la municipalité de paroisse de Saint-Moïse par la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis*. https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-23

durable des matières résiduelles générées, cette installation permettrait également une diminution des coûts d'élimination pour la municipalité, notamment en diminuant les frais de transport.

Au-delà des coûts opérationnels, les travaux s'étant penchés sur l'optimisation économique des lieux d'élimination en intégrant un éventail plus large d'externalités offrent des conclusions d'autant plus nuancées. Écrivant à l'époque de la mise en place de nouvelles normes environnementales en lien avec l'enfouissement aux États-Unis, Renkow & Keeler (1996) ont tenté d'évaluer si les économies d'échelles en lien avec l'augmentation de taille d'un site étaient constantes.²¹ Leurs résultats montrent que les économies en question ont un impact majeur sur les 50 premiers acres du site, rendant ce dernier nettement moins dispendieux que pour des plus petites tailles. Néanmoins, au-delà de ce seuil, les économies d'échelle seraient de moins en moins importantes et seraient compensées par l'augmentation du coût de la construction et, à plus long terme, des externalités négatives générées.

Dans une veine similaire, Sasao (2004) concluait que les sites bénéficiant d'une faible acceptabilité sociale ont davantage tendance à nécessiter une forme de compensations à l'égard de la communauté d'accueil.²² Que ces dernières soient strictement monétaires ou qu'elles reposent sur des services ou des garanties, elles engendrent un coût qui doit être déduit lors de l'évaluation économique d'un projet. Concrètement, on pourra penser aux contreparties prévues dans les ententes entre municipalités et gestionnaires privés de grands lieux d'enfouissement technique au Québec.²³ Conséquemment, et sachant que les plus grands sites d'élimination ont tendance à bénéficier d'une moins bonne acceptabilité sociale, on peut présumer un coût de compensation plus élevé pour ce type de projet.

Bref, bien que les grands sites puissent indéniablement présenter certains avantages au niveau économique, il faut prendre garde de ne pas surestimer ces derniers. Plusieurs

093

²¹ Renkow, M. & Keeler A. G. (1996). Op. cit.

²² Sasao, T. (2004). Op. cit.

²³ Le FCQGED a recensé les ententes et contreparties entre les grands LET de gestion privée au Québec. Un tableau détaillé est disponible au lien suivant : https://fcqged.org/pole_information/elimination/

facteurs, comme les coûts de transport, les externalités négatives et l'acceptabilité sociale doivent être considérés afin d'obtenir une perspective économique holistique.

2.4 RÉDUCTION À L'ÉLIMINATION

Historiquement, le FCOGED a soutenu la plausibilité d'une relation positive entre la présence d'un lieu d'élimination répondant à des besoins locaux ou régionaux implanté sur son territoire de desserte et le détournement des matières résiduelles de l'enfouissement. Une telle présomption s'appuie sur l'idée voulant que les acteurs locaux responsabilisés face à un lieu d'élimination soient davantage inclinés à limiter sa taille et les nuisances qu'il pourrait occasionner. Cela pourrait, par exemple, s'articuler en un effort de détournement des matières organiques de l'enfouissement pour éviter des émissions d'odeurs. On pourrait également concevoir que les citoyens limitent les matières qu'ils envoient à l'élimination afin d'augmenter la durée de vie ou d'éviter l'agrandissement d'un lieu d'enfouissement régional. Bref, il nous semble qu'un lieu d'élimination régional pourrait présenter un incitatif à la réduction à l'élimination pour les citoyens et les ICI assimilables en générant une situation où ces derniers perçoivent un impact direct des actions posées en amont sur le traitement des matières résiduelles en aval.

Malheureusement, les relations causales qui permettraient d'avancer cette vision sont sous-étudiées. La question de la distance est davantage mobilisée comme critère spatial d'optimisation économique ou technique de l'emplacement des installations d'élimination.²⁴ Conséquemment, notre recension rapide des écrits sur le sujet ne permet pas de passer de la plausibilité à la certitude. Néanmoins, en dépit de questions de recherche différentes du sujet sur lequel nous nous penchons, les résultats de certaines études permettent de dégager des pistes de réflexion intéressantes.

²⁴ Nas, B., Cay, T., Iscan, F. et al. (2010) *Selection of MSW landfill site for Konya, Turkey using GIS and multi-criteria evaluation*. Environ Monit Assess 160 : 491-500 (2010). <https://doi.org/10.1007/s10661-008-0713-8>

²⁵ Fernandez Nascimento V., Loureiro A. I. S., Andrade P. R. et al. (2020). *A worldwide meta-analysis review of restriction criteria for landfill siting using geographic information systems*. Waste Management & Research: The Journal for a Sustainable Circular Economy 39(3) : 409-426. <https://doi.org/10.1177/0734242X20962834>

En Ontario, les travaux de Baxter et al. (2020) mettent en lumière l'impact des systèmes de valorisation énergétique utilisés dans le contexte des activités d'élimination (p. ex. valorisation du biogaz ou génération d'électricité ou de chaleur pour un incinérateur) sur les intentions de réduction à l'élimination des citoyens.²⁶ De manière générale, l'ajout d'un système de valorisation énergétique se traduisait par de plus faibles intentions de détournement des matières résiduelles de l'élimination; les auteurs jugent que cette réaction serait issue d'une perception de l'élimination comme étant moins dommageable lorsqu'un système de récupération d'énergie est mis en place. Néanmoins, cette tendance n'est pas observable pour les répondants vivant à l'intérieur d'un rayon de 5 km d'un lieu d'élimination. Cela pourrait suggérer que la présence d'un lieu d'élimination local a un effet positif ou, à tout le moins, « protecteur » face aux attitudes préconisant la réduction à l'élimination. On notera toutefois que l'étude s'appuie sur des intentions exprimées et non sur des comportements adoptés. Une méthodologie appuyée sur des observations d'actions offrirait un meilleur support empirique.

En Italie, Mazzanti et al. (2009, 2011, 2013) se sont penchés sur différentes modélisations visant à isoler des facteurs menant au détournement des matières résiduelles de l'enfouissement. Ces efforts ne reposent pas sur l'hypothèse d'un lien direct entre la présence de lieux d'élimination locaux ou régionaux et la réduction à l'élimination. Néanmoins, il est possible d'en extraire au moins trois éléments pour nos fins.

Premièrement, il semble y avoir une forme de phénomène de passager clandestin (free riding), affectant les régions faisant éliminer leurs matières résiduelles dans une région voisine.²⁷ Cette observation pourrait suggérer une dépendance ou une déresponsabilisation face aux quantités éliminées pour les régions qui n'ont pas d'installation sur leur territoire.

²⁶ Baxter, J., Maclare, V. & Bayne, J. (2020). *How energy from waste (EFW) facilities impact waste diversion behavior: A case study of Ontario, Canada*. Resources, Conservation & Recycling 158 : 104759. <https://doi.org/10.1016/j.resconrec.2020.104759>

²⁷ Mazzanti, M., Montini, A. & Nicolli, F. (2009). *The dynamics of landfill diversion: Economic drivers, policy factors and spatial issues: Evidence from Italy using provincial panel data*. Resources, Conservation and Recycling 54(1) : 53-61. <https://doi.org/10.1016/j.resconrec.2009.06.007>

Deuxièmement, une étude distincte ne permettait pas d'établir une relation statistiquement significative entre la densité de lieux d'enfouissement dans une province et la quantité de matière éliminée dans cette même zone.²⁸ Ces résultats pourraient suggérer l'absence d'impact de la vocation (régional ou desserte à grande échelle) des sites d'enfouissement. Toutefois, nous notons que l'étude mesure la densité de sites en nombre de sites par superficie de territoire. Cette variable ne permet pas nécessairement d'estimer l'impact de la régionalisation, car elle ne considère ni la quantité de matières éliminées dans chaque site ni la provenance des matières. Ainsi, il serait possible qu'une province ayant une multitude de petits sites et deux grands sites élimine davantage de matières par habitant qu'une province ayant uniquement un grand site, même si la plupart des sites qu'on y retrouve ont une vocation locale ou régionale. En d'autres mots, ces résultats pourraient témoigner d'une absence de lien, mais plus d'information serait nécessaire afin d'abonder dans ce sens avec certitude.

Finalement, Nicolli & Mazzanti (2013) notent que les mesures de détournement des matières résiduelles de l'élimination sont plus efficaces dans des contextes de forte cohésion sociale.²⁹ Bien que ce constat ne permette pas directement d'avancer un lien avec le caractère local ou régional d'une infrastructure d'élimination, nous remarquons tout de même que la vocation régionale d'une installation contribue à son acceptabilité sociale, ce qui pourrait être un facteur de cohésion sociale. Pris autrement, sans être tangiblement associés, ces deux résultats brossent un portrait cohérent quant à la régionalisation de l'élimination.

En revenant en contexte nord-américain, une étude quantitative récente³⁰ sur les déterminants des taux de récupération des matières recyclables dans les États américains va à l'encontre de plusieurs des conclusions avancées dans le reste de la littérature. Les auteurs

²⁸ Mazzanti, M., Montini, A. & Nicolli, F. (2011). *Embedding landfill diversion in economic, geographical and policy settings*. Applied Economics 43(24) : 3299-3311. <https://doi.org/10.1080/00036840903559612>

²⁹ Nicolli, F. & Mazzanti, M. (2013). *Landfill diversion in a decentralized setting: A dynamic assessment of landfill taxes*. Resources, Conservation and Recycling 81 : 17-23.

<https://doi.org/10.1016/j.resconrec.2013.09.008>

³⁰ Kim, Y., Oh, C. B., Oh, S. C. et al. (2024). *Identifying the Determinants of Recycling Rates in the US: A Multi-Level Analysis*. Sustainability 16(23) : 10701. <https://doi.org/10.3390/su162310701>

notent, entre autres, une relation négative entre le taux de récupération et la présence de multiples lieux d'enfouissement dans un État. Ils relèvent également qu'une forte capacité d'enfouissement appuyée par l'application de méthodes de valorisation énergétique, à l'inverse, augmenterait la propension à récupérer. Nous prenons ces résultats en considération, mais nous jugeons tout de même qu'ils doivent être pris avec prudence; d'une part, les conclusions de l'étude vont à l'encontre des conclusions générales se dégageant de l'ensemble de la littérature sur la régionalisation. Ils contredisent d'ailleurs spécifiquement les observations de Mazzanti et al. (2011) sur le plan de l'impact de la quantité de lieux d'élimination et celles de Baxter et al. (2020) quant à l'impact de la mise en place de procédés de valorisation énergétique. D'autre part, la présence de nombreuses variables indépendantes dans le modèle de régression (16 variables) combinée à un faible échantillon ($N=37$) pourrait mettre à mal la fiabilité des résultats obtenus dans le cadre de l'étude.

Pris ensemble, ces résultats ne permettent pas d'établir de constat définitif quant à l'impact qu'aurait un lieu d'élimination local ou régional sur la réduction à l'élimination, sur la réduction à la source ou sur le détournement des matières résiduelles de l'enfouissement. Trop peu de travaux empiriques ont été réalisés afin d'offrir un niveau de connaissance du sujet qui soit suffisant pour orienter la prise de décision. En dépit de cette littérature fragmentée, on retrouve des pistes pertinentes qui pourraient appuyer l'idée d'une meilleure répartition des installations d'élimination.

En terminant sur ce point, il est clair que les prédicteurs de la réduction à l'élimination forment un amalgame complexe incluant probablement les attitudes et les valeurs individuelles³¹ et les politiques locales, provinciales et nationales de gestion des matières résiduelles. Compte tenu de la complexité du phénomène et du manque de littérature scientifique, l'impact potentiel de la régionalisation de l'élimination devrait être étudié de manière spécifique, dans un contexte québécois ou comparable.

³¹ Cecere, G., Macinelli, S. Mazzanti, M. (2014). *Waste prevention and social preferences: the role of intrinsic and extrinsic motivations*. Ecological Economics 107 : 163-176.
<https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2014.07.007>

3 CONCLUSION

Que doit-on retenir de ce survol de la littérature sur la régionalisation de l'élimination? En l'absence d'une masse critique de documents permettant d'avancer des conclusions définitives sur les dimensions soulevées, les travaux existants révèlent tout de même des pistes intéressantes et parfois étonnantes.

Certaines idées reçues quant à une élimination organisée à échelle plus régionale, voire locale, semblent justifiées. On pourra notamment penser à la meilleure acceptabilité sociale des installations de plus faible envergure ou à un certain degré d'avantage économique pour les plus grands sites. Néanmoins, plusieurs des vertus attribuées aux lieux d'élimination de grande envergure sont relativisées par la littérature; ces derniers ne semblent pas, en moyenne, présenter des mérites aussi prononcés qu'attendu au niveau des nuisances et des risques environnementaux. Les économies d'échelle qu'ils permettent de réaliser pourraient également être surestimées.

Pour ce qui est de la réduction à l'élimination, il ne semble pas y avoir de preuves suffisantes pour permettre d'avancer un lien empirique direct avec la régionalisation des lieux d'élimination. Nous jugeons tout de même que cette dimension mérite d'être considérée dans l'analyse des projets d'élimination au Québec. En effet, malgré l'absence de preuve statistique forte, des éléments tangentiels donnent une certaine crédibilité à l'idée que ce facteur pourrait avoir son importance.